Chambre des Députés
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

RP,JM,NC,NL/LW

P.V. PETI 43
P.V. ENEJ 32
P.V. FAM 22

Commission des Pétitions

Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité

Débat public retransmis en direct[1]

Procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2025

Ordre du jour :

1. 3281 **Pétition publique - Développer davantage encore les thématiques LGBTQ+ et du Vivre Ensemble dans l'éducation des mineurs.**

2. **Conclusions des Commissions**

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Maurice Bauer, Mme Liz Braz, Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, M. Dan Hardy, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, membres de la Commission des Pétitions

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Barbara Agostino, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, M. Jeff Boonen, Mme Francine Closener, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Paul Galles, Mme Carole Hartmann, M. Fred Keup, M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Barbara Agostino, M. Gilles Baum, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Claire Delcourt, M. Georges Engel, M. Paul Galles, M. Dan Hardy, Mme Françoise Kemp, M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité

M. Claude Wiseler, Président de la Chambre des Députés

[1] Retrouvez la vidéo de la réunion ici : https://www.chd.lu/fr/meeting/13370

Mme Paulette Lenert, observatrice

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Yuriko Backes, Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité

Mme Céline Derveaux, M. Ralph Kass, Mme Maryse Fisch, du Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité

Mme Nathalie Keipes, M. Alex Folscheid, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Lita-Pilar Burger, Mme Nathalie Cailteux, Mme Fabiola Cavallini, M. Noah Louis, Mme Roberta Pinto, M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Pétitionnaires : M. Marc Gerges (auteur de la pétition publique 3281), M. Erik Schneider, Mme Caroline Pull

Seulement pour le point 2 de l'ordre du jour :

Pétitionnaires : M. Helder Rui De Almeida Neves (auteur de la pétition publique 3198), M. Steve Schmitz

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Meris Sehovic, membres de la Commission des Pétitions

M. Meris Sehovic, membre de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Sven Clement, observateur délégué

M. André Bauler, membre de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité

*

Présidence : Mme Francine Closener, Présidente de la Commission des Pétitions

*

1. 3281 Pétition publique - Développer davantage encore les thématiques LGBTQ+ et du Vivre Ensemble dans l'éducation des mineurs.

Allocutions du Président de la Chambre des Députés et de la Présidente de la Commission des Pétitions

Monsieur le Président de la Chambre des Députés, Claude Wiseler *(CSV)* relève que deux pétitions sur le sujet des personnes relevant de la communauté LGBTQIA+ et l'écho qu'en fait l'école sont à l'ordre du jour de la Chambre des Députés. L'orateur signale que la seconde pétition débattue lors de la matinée avait rassemblée 10 262 signatures. Monsieur le Président souhaite la

bienvenue aux pétitionnaires Monsieur Marc Gerges, Madame Caroline Pull et le Dr Eric Schneider.

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Francine Closener *(LSAP)*, donne immédiatement la parole aux pétitionnaires.

Introduction par les pétitionnaires

L'initiateur de la pétition 3281, Monsieur Marc Gerges, se réfère pour commencer à la présentation faite par les pétitionnaires précédents, initiateurs de la pétition publique 3198, et se félicite d'avoir lancé une pétition qui va à l'encontre de ce qui a été soutenu auparavant. Monsieur Gerges estime que les signatures obtenues par sa pétition démontrent que bon nombre de gens ne restent pas indifférents par rapport à la question de savoir si des sujets ayant trait à la réalité LGBTQIA+ soient traités à l'école. L'orateur affirme que les personnes de la communauté LGBTQIA+ voient ainsi qu'elles bénéficient du soutien de la société. Monsieur Marc Gerges se demande ce que les gens doivent ressentir s'ils entendent dire à leur propos qu'ils n'existent pas, qu'ils n'ont même pas le droit d'exister et que l'on ne doit pas parler d'eux. Monsieur Gerges dénonce une démarche et une culture de type idéologique, méprisante et dangereuse.

Cette démarche réactionnaire, autoritaire et dangereuse ressemble beaucoup à ce qui a lieu ces jours aux États-Unis d'Amérique, où, par un décret, il a été décidé de réduire la société à deux genres, avec toutes les conséquences qui peuvent en découler. La visée d'une telle politique n'est pas la cohésion sociale, mais au contraire, la volonté d'affirmer une suprématie. Monsieur Marc Gerges dénonce un appel aux instincts les plus bas.

Il souligne que cette façon d'agir sème volontairement la haine parmi les gens. Si on en venait à accepter de telles choses, il faudrait craindre non seulement pour la communauté LGBTQIA+, mais pour tout un chacun.

Le pétitionnaire tient à souligner que la communauté LGBTQIA+ ne procède d'aucune idéologie, mais que la diversité qu'elle représente est bel et bien existante et qu'il existe effectivement diverses orientations sexuelles et divers genres. Or, une idéologie conservatrice, réactionnaire et autoritaire visant à nier ces évidences ressort d'une époque révolue. Il faut craindre que de telles remises en question ne soient qu'un début. Monsieur Gerges se demande quelles peuvent bien être la peur et l'angoisse ressenties envers des personnes homosexuelles, non-binaires ou simplement différentes.

Certes, il est possible de comprendre l'angoisse qu'éprouvent certains parents devant ce qu'ils ne connaissent pas. La peur de ces parents procède toutefois d'un entendement erroné par rapport à la diversité, estime Monsieur Marc Gerges, qui déplore qu'il y ait un manque de communication sur ces sujets. L'orateur est persuadé que la peur éprouvée est fondée sur l'ignorance et que celle-ci alimente à son tour la peur des gens, formant ainsi un cercle vicieux. D'où l'importance d'en parler.

Quant au rôle qui revient à l'école, Monsieur Marc Gerges rappelle qu'il appartient à celle-ci de refléter la réalité de la société. Il est certes admissible que l'on dispose de ses propres valeurs, mais la société fonctionne grâce au partage de valeurs communes, qui sont le respect et l'égalité et non pas la discrimination. L'école a le devoir d'éduquer, qui va au-delà de la simple

transmission du savoir – d'ailleurs une priorité du ministre compétent. L'école se doit de contribuer à former la société, estime encore l'orateur.

Il s'agit de permettre aux personnes différentes et à la communauté LGBTQIA+ de ne pas devoir se cacher, d'admettre que la diversité et le fait d'être différent sont normaux. Il faut que cette normalité puisse être admise à l'école par tous les enfants et entre les camarades de classe.

Interdire de montrer ces réalités et rendre invisibles les diversités entraîne des conséquences néfastes, notamment des préjugés négatifs, une violence passive et active vis-à-vis des écoliers concernés, un harcèlement et une discrimination, une violence physique et psychique ainsi que l'exclusion des concernés. L'orateur se réfère à des études pour lesquelles il peut soumettre les références. Il est ainsi un fait que les écoliers qui relèvent de la communauté LGBTQIA+ font l'objet de pressions importantes. Cela peut mener à l'échec scolaire, à des dépressions, voire au suicide. Afin de protéger les vies humaines, il est important de thématiser ces réalités, et cela dès le plus jeune âge.

Le contenu dispensé sur les réalités LGBTQIA+ à l'école dépend aujourd'hui exclusivement de l'enseignant, qui se retrouve seul, regrette l'orateur. Monsieur Marc Gerges souhaite qu'on en discute de manière transversale et que l'approche y relative soit déterminée et imposée dans le cadre des programmes scolaires.

Il faut montrer que les personnes de la communauté LGBTQIA+ existent, ont toujours existé et vont continuer à exister. Il y va également des droits des enfants et des femmes.

L'initiateur de la pétition 3281 en appelle aux politiciens. Il soutient qu'il leur appartient d'assurer que la diversité et les sujets liés à la communauté LGBTQIA+ soient obligatoirement discutés à l'école. Il ne s'agit pas de tolérance, explique encore l'orateur, mais bien d'acceptation et d'un vivre en commun fondé sur les bonnes valeurs.

Madame Caroline Pull explique brièvement sa situation personnelle. Elle travaille depuis 20 années en tant que psychologue et psychothérapeute, notamment au « Familljen-Center ». Elle est mère de trois enfants et elle est régulièrement en contact avec des personnes de la communauté LGBTQIA+.

L'oratrice rencontre dans sa vie professionnelle tant des individus seuls que des familles et des couples.

L'oratrice souligne que les personnes de la communauté LGBTQIA+ ne font pas elles-mêmes le choix d'être différentes, mais que, en évoluant et avec l'âge, l'orientation affective et sexuelle s'affirme et se confirme. Or, pas tous les parents sont en mesure de le comprendre. D'où l'importance d'en parler au sein de l'école. Il y va de la connaissance, du respect et de l'empathie qui sont essentiels, car personne ne voudrait que ses enfants se sentent mal dans leur peau et agressent ou dénigrent autrui.

Il y a une façon d'en parler, respectueuse de l'âge et du degré de maturité des jeunes. Des études et un savoir scientifique existent à ce sujet.

Il y a eu depuis toujours des personnes appartenant à la communauté LGBTQIA+, et cela ne va pas changer, signale l'oratrice.

Nous sommes tous responsables pour donner suffisamment d'assurance aux jeunes et pour les soutenir dans leur identité.

Il y va du respect vis-à-vis d'autrui, affirme Madame Caroline Pull.

Le docteur Eric Schneider soulève la notion de la peur et de la crainte évoquées dans le contexte des deux pétitions à débattre. Selon lui, la peur est à l'origine d'opinions réduites, de la violation des droits de l'Homme, d'une politique de ségrégation et finalement à la base de ce qui avait mené à Auschwitz.

L'orateur voit un parallélisme entre ce qui se dit aujourd'hui et ce qui s'est passé il y a 80 ans et plus. Aujourd'hui, on observe des agressions dirigées contre des lieux de rencontre de personnes de la communauté LGBTQIA+. L'orateur soutient qu'il faut remarquer une recrudescence des actes de violence, également au Luxembourg. Des personnes de la communauté LGBTQIA+ sont frappées, ces actes de violence deviennent plus nombreux et les gens détournent leurs regards, ne voulant pas en prendre notice.

L'orateur dénonce l'évolution vers une exposition à la haine. Des limites qui pourraient l'enfreindre sont repoussées. La responsabilité en est jetée sur d'autres. Il y a un péril qu'il convient de voir et dont il faut tenir compte, explique le pétitionnaire.

Échange avec les députés

Madame la Députée Nathalie Morgenthaler *(CSV)* demande à partir de quel âge, selon les pétitionnaires, les écoliers peuvent être confrontés à des sujets relatifs à la diversité des genres et à la diversité sexuelle. Elle demande aussi une explication relative à l'idée derrière le terme « davantage » qui est employé dans l'intitulé de la pétition, à savoir : « Développer davantage encore les thématiques LGBTQ+ et du Vivre Ensemble dans l'éducation des mineurs ». La députée évoque ensuite la question des compétences académiques nécessaires pour dispenser un enseignement adéquat sur la question des genres.

La pétitionnaire Caroline Pull estime qu'il est possible de sensibiliser tôt les enfants aux sujets relatifs au genre, mais que cela dépend de la manière dont on procède. Il ne faut pas choisir une approche qui consisterait à en parler avec un livre de biologie entre les mains. Il conviendrait plutôt de choisir un langage et des réponses très faciles et simples.

Monsieur Marc Gerges précise à propos du terme « davantage » qu'il incombe de ne pas éviter les sujets liés au genre et à la diversité, mais qu'il ne faut pas non plus en surcharger les programmes. L'orateur pense qu'il ne faut pas enseigner ces sujets au détriment d'autres cours, mais qu'il convient de les intégrer aux différents cours qui peuvent être en relation avec la thématique. Cela suppose que les enseignants soient suffisamment qualifiés. Il en découle qu'il ne faut pas les laisser seuls dans leur tâche, mais leur donner un support adéquat, également en ce qui concerne leurs échanges avec les parents.

Le Dr Eric Schneider constate qu'au sein de l'IFEN, qui forme les enseignants, il existe un grand intérêt au sujet des thèmes liés à la diversité des genres et à

leur enseignement. L'orateur regrette toutefois que l'inscription à ces cours et formations soit facultative. Il s'avère que l'on arrive ainsi à des confusions et qu'il y a un risque de mélanger des notions qu'il faudrait pourtant savoir distinguer.

Madame la Députée Corinne Cahen *(DP)* demande ce qu'il faut pour que les gens éprouvent moins de peur. Que faudrait-il pour une meilleure acceptation de la diversité ?

L'oratrice demande encore de quelle manière on peut réagir si on est confronté à l'affirmation que les enfants sont amenés à se masturber.

Monsieur Marc Gerges pense qu'au sujet de la peur et des conséquences qui en découlent, il n'y a pas de réponses faciles. L'orateur met en avant un premier élément : l'école. Ce que les enfants y apprennent, ils vont ensuite en parler à la maison. L'orateur constate encore que l'école est devenue de plus en plus ouverte vis-à-vis des parents.

Le pétitionnaire souligne qu'il faudrait aussi que les parents soient disposés à écouter. Autrement, il serait peu utile de vouloir leur parler de diversité. L'orateur évoque des campagnes d'information. Il évoque, à côté de l'école, d'autres structures, telles que les associations et le monde culturel. L'école est quand même un premier élément qui permet de jeter des ponts vers les parents.

Le Dr Eric Schneider pense que la confrontation à ces sujets dépend de l'âge des enfants. Il estime qu'il vaut mieux en parler dès un jeune âge. Il souligne l'importance d'associer la société dans son ensemble.

L'orateur dénonce ensuite la technique consciente de désinformation et l'usage conscient du langage y associé qui tend à faire reculer sciemment avec la parole et le choix de certains termes la limite de ce qui est admissible d'exprimer. Il dénonce cette attitude qui n'est pas du tout innocente et qui consiste à dire : « mais on a tout de même le droit de s'exprimer ». L'orateur concède que la liberté d'expression est un droit constitutionnel important, mais de loin ce n'est pas le seul. La Constitution consacre encore bien d'autres droits – comme la protection contre les discriminations. Il convient d'en parler et d'en informer la société.

Par ailleurs, il importe au pétitionnaire que l'on fixe des limites lorsque ce qui peut se dire sans entrave risque de dépasser ce qui est tolérable et devient nuisible. L'orateur pense à des lettres d'information à adresser par le ministère à des nouveaux-arrivants au Grand-Duché pour les informer des rouages et préceptes de la société qu'ils intègrent.

Madame la Députée Djuna Bernard (*déi gréng*) demande des compléments d'informations au sujet de l'enseignement de la sexualité à de jeunes enfants, ceci afin d'éviter des malentendus.

Madame la Présidente Francine Closener *(LSAP)* se joint à cette question et veut plus précisément savoir ce qu'il en est d'un prétendu document provenant de l'Organisation mondiale de la santé qui ferait la promotion de la masturbation chez les enfants de quatre ans.

Madame Caroline Pull ne connaît pas de tel document, mais compte se renseigner. Par ailleurs, elle évoque l'état de la recherche scientifique et elle invite les décideurs politiques à s'enquérir en détail sur les sujets soulevés.

L'oratrice souligne encore qu'il convient de faire confiance au personnel enseignant. Il n'est pas concevable qu'un enseignant dise à un enfant de quatre ans qu'il devrait se masturber. Cependant, il est concevable qu'un enseignant, confronté à une question précise, puisse donner une réponse à un enfant.

L'oratrice renvoie encore à des programmes qui permettent de déterminer le niveau de capacité cognitive d'enfants en bas âge ou de jeunes plus âgés. Il y va d'aspects d'ordre pratique et d'une approche simple.

L'oratrice suggère que, pour déterminer les programmes des écoles, il y a un besoin de se faire assister. Elle offre cette assistance et termine en disant qu'il est inconcevable qu'un enseignant doive se défendre s'il évoque certains sujets.

Madame la Députée Joëlle Welfring (*déi gréng*) rend attentif au site « science.lu », qui est une source de documentation fiable et riche en informations.

L'oratrice évoque ensuite la question de savoir de quelle manière on arrive à s'adresser à des personnes qui, émotionnellement, tendent vers un discours surfait. Comment arrive-t-on à des échanges objectifs et calmes, tout en n'ignorant pas les craintes qui existent ?

Madame Caroline Pull admet qu'il convient de tenir compte d'éventuelles craintes. Il ne convient absolument pas de s'en moquer. Il faut engager le dialogue.

Le Dr Schneider estime que la connaissance est la clé pour aller à l'encontre de la peur. Il existe certes des offres de formation pour adultes, mais celles-ci sont très peu sollicitées. La question se pose alors de savoir de quelle manière on arrive à rapprocher les gens des sources du savoir. Comment pourrait-on abolir d'éventuelles entraves ?

Monsieur le Député David Wagner (*déi Lénk*) constate que les personnes critiques doivent comprendre qu'il y a des inquiétudes d'intensité et de niveaux distincts. Pas tous ne sont dramatiquement affectés par une crainte devant ce qu'ils ont du mal à comprendre ou à concevoir. L'orateur plaide en faveur d'une dédramatisation du débat qui risque autrement d'être accaparé par une minorité active qui mettrait en avant des thèses homophobes.

L'orateur demande ensuite au Dr Schneider de préciser plus clairement quelles modifications structurelles il avait envisagé.

Le Dr Schneider répète que les informations qui circulent au sujet des personnes transgenres sont très lacunaires. Il demande que l'on distingue d'une manière plus renseignée entre les particularités des uns et des autres, entre personnes homosexuelles, personnes transgenres et autres. Informer correctement est un préalable indispensable pour pouvoir prendre des décisions adéquates.

Madame Caroline Pull revient sur les peurs qu'éprouvent bon nombre de parents. Elle tient à signaler qu'au Luxembourg on n'opère pas d'enfants pour leur changer le sexe. L'oratrice rappelle également le très long processus encouru par les personnes désireuses, le cas échéant, de changer de genre. Madame Pull constate également que de nombreux parents ne font pas du tout état de peurs telles qu'elles sont thématisées dans le présent débat.

Monsieur le Député Fred Keup (*ADR*) félicite les pétitionnaires pour le bon score qu'ils ont obtenu. Il évoque ensuite la personne d'un greffier pensionné du parlement pour affirmer qu'il n'a jamais été discriminé. L'orateur demande qu'on prenne au sérieux les craintes des gens. Il demande par la suite aux pétitionnaires ce qu'ils redoutent : est-ce qu'on a peur de laisser seules les familles avec leurs enfants ; est-ce qu'on n'aurait pas un droit de refuser que des sujets soient traités à l'école ; qui décide au sein des établissements scolaires du type d'enseignement – notamment lorsque des personnes externes, que Monsieur le Député qualifie d'activistes, viennent pour s'exprimer sur différentes thématiques ? L'orateur estime que le corps enseignant n'en veut pas et que ce rejet n'est pas provoqué par une crainte diffuse.

Monsieur le pétitionnaire Marc Gerges demande des précisions au député pour cerner ses questions afin de pouvoir y répondre. Il lui demande s'il pense que les parents devaient définir le contenu des cours.

Monsieur Keup (*ADR*) pense que oui si des problèmes comme ceux évoqués, se font jour.

Monsieur Gerges demande si le Député Keup considère que la communauté LGBTQIA+ représente une idéologie.

Monsieur Keup (*ADR*) affirme que cela est possible.

Monsieur Gerges relève le terme « activistes » employé par Monsieur Keup et lui demande de le définir.

Monsieur Keup (*ADR*) répond que si des personnes issues d'ONG politiques viennent parler devant les élèves et ne sont pas des enseignants, il faut les considérer comme activistes car elles sont politiquement motivées.

Monsieur Gerges demande si, par conséquent, la communauté LGBTQIA+ est politiquement motivée.

Monsieur Keup répond que cela est possible.

Monsieur Gerges demande ce que le député pense d'intervenants externes dans les cours, par exemple, des représentants de la police qui y exposent leur matière.

Monsieur Keup (*ADR*) ne connaît pas ces situations et ne saurait se prononcer.

Monsieur Gerges constate qu'il est fort difficile de définir une ligne de partage relative à ce qui est enseigné à l'école suivant une idéologie ou non, surtout si l'on tente de s'y prendre depuis l'extérieur. L'orateur est d'avis qu'il est nécessaire d'encadrer et d'appuyer les enseignants. Il pense qu'il faut quand même leur faire confiance et les aider à se parer.

Le Dr Schneider intervient pour dire que les parents sont jusqu'à présent décrits comme voulant en tout état de cause le mieux pour leurs enfants. L'orateur donne cependant à considérer que tel n'est pas toujours le cas et qu'il peut exister des parents qui poussent leurs enfants jusqu'au suicide. L'orateur évoque le droit des enfants à bénéficier d'une protection et d'un enseignement.

Madame Caroline Pull décrit la situation de jeunes qui se sentent mal dans leur peau et voudraient changer de genre, mais qui, par obéissance et crainte, répondent aux attentes de leurs parents qui manquent à les soutenir dans leur cheminement. Ces personnes transgenres réfrénées risquent de ne plus supporter le mensonge qu'elles vivent et éclatent vers l'âge de 50 ans, ce qui cause alors une douleur extrême à elles-mêmes et à leur entourage.

Monsieur le Député Marc Baum (*déi Lénk*) intervient pour dénoncer le fait qu'un pétitionnaire ait dit qu'aucune personne de la communauté LGBTQIA+ n'ait été attaquée par une personne hétérosexuelle au cours de l'Histoire, alors qu'il y a à peine une journée où l'on a commémoré la libération du camp de concentration d'Auschwitz. Monsieur le Député trouve une telle affirmation insupportable. Monsieur Baum se dit interpellé par la remarque du Dr Schneider, qui avait mis en garde devant une détérioration de la situation de vie des personnes de la communauté LGBTQIA+ et qui a rappelé qu'il faut considérer qu'il y a péril en la demeure.

Tout en soulignant l'importance qui revient au dialogue, Monsieur le Député Paul Galles *(CSV*) partage l'émotion exprimée par Monsieur le Député Marc Baum. Monsieur Galles soulève ensuite la question si souvent mise en avant des toilettes unisexes, lesquelles sont une réalité établie dans des pays comme la Suisse.

Le Dr Schneider pense à ce sujet que les initiatives ponctuelles que sont les toilettes unisexes ou les toilettes déclarées binaires posent certains problèmes, comme une discrimination des personnes qui s'y rendent à la vue de tous. Il y a aussi des exemples où cela fonctionne bien. L'orateur est d'avis que tout dépend du management de l'établissement scolaire et que des évolutions peuvent y avoir lieu. Il met en avant la nécessité de considérer ces questions dès la planification d'un nouveau bâtiment scolaire. Il souligne aussi la nécessité de pouvoir disposer d'espaces protégés en sus des espaces communs.

Monsieur le Député Marc Goergen (Piraten) estime que le débat met en avant essentiellement la question à partir de quel âge on peut enseigner aux enfants les thématiques liées à la sexualité et aux diversités. L'orateur signale également que les parents ne sont pas convenablement renseignés sur les contenus enseignés à l'école. Il manque à ce propos la transparence qui serait souhaitable.

Il en découle par conséquent un débat mené sur la place publique qui se caractérise par une polarisation.

L'orateur estime qu'une minorité seulement pourrait être considérée comme étant extrémiste dans son positionnement en la matière.

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf (*CSV*) pense qu'une certaine sérénité autour des thèmes évoqués serait souhaitable au sein des débats de société.

Les parents et l'école ont un objectif commun. L'orateur espère que l'effervescence des propos de part et d'autre puisse s'atténuer.

Monsieur Marc Gerges soutient les remarques de Monsieur le Député Marc Goergen, qui avait souhaité une meilleure information des parents et du public sur les contenus enseignés à l'école. Quant aux remarques du Député Marc Baum, l'orateur concède qu'il y a une certaine polarisation dans le débat, mais il ne pense pas que relever la discussion contribuerait à exacerber davantage les propos.

Monsieur le Docteur Schneider souligne qu'il y a une distinction à faire entre sensibilisation et information. Ce sont les contenus qui font la différence, affirme l'orateur. Il plaide en faveur de la transparence et s'exprime en faveur d'informations rendues publiques. Il s'agit d'un appel adressé au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Les pétitionnaires de la pétition publique 3198 sont invités à nouveau dans la salle.

Prise de position du Gouvernement[1]

Intervention du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Monsieur le Ministre Claude Meisch estime que les débats qui viennent d'avoir lieu permettent de se rendre compte qu'il est important que le grand public sache ce qui est enseigné à l'école.

Si la « première pétition » soutient une approche visant à exclure certains sujets des contenus enseignés à l'école, force est de reconnaître que la diversité des genres est un fait établi dans notre société. Dès lors, il faut que la transmission du savoir relatif à ce sujet soit intégrée dans l'école, souligne Monsieur le Ministre.

Monsieur Meisch reconnaît l'importance de la famille et de ses valeurs, mais il voit également l'importance de l'enseignement dispensé par l'école. Il n'est pas possible, selon son entendement, de se cantonner aux valeurs et à l'univers familial.

Monsieur le Ministre rappelle l'acquis qu'est l'éducation sexuelle dispensée par l'école. Ce fut une lutte menée depuis les années 1960 pour arriver à en parler en milieu scolaire. Il importe de poursuivre cette lutte, signale Monsieur Meisch, sous peine de retomber en arrière vers des temps moins éclairés.

L'enseignement à l'école de la diversité qui caractérise la société est important et ne se cantonne pas à la seule diversité sexuelle.

Il faut que l'enseignement soit adapté à l'âge des élèves, qu'il se fasse au moment opportun en tenant compte de leur développement et il faut assurer un appui aux enseignants sur la base d'un système ou d'une approche qui sous-tend ces finalités.

Monsieur le Ministre rappelle que la diversité est un atout de la société. Il rappelle brièvement l'ère ténébreuse où l'on tentait d'exclure des catégories de

[1] Les Ministres ont combiné leurs interventions pour les débats des pétitions publiques 3198 et 3281.

gens. La commémoration de la libération du camp de concentration d'Auschwitz, deux jours avant la tenue du présent débat, en est le plus impressionnant témoignage.

En conclusion, il importe de regarder ensemble quels sont les éléments enseignés ; de quelle façon se déroule l'enseignement ; pour quelles raisons fait-on cet enseignement ; et, il convient d'y associer des experts.

Les aspects relevant de la biologie doivent être enseignés de manière à correspondre à la maturité des élèves, même si ces aspects sont complexes. L'enseignement fondamental s'adresse à des jeunes qui sont des êtres vivants qui ont des sentiments, il n'est pas possible de se limiter à une approche purement académique à leur égard. Au-delà de l'enseignement du savoir, l'école se doit de transmettre des valeurs.

Il est essentiel de soutenir les enseignants pour qu'ils puissent adéquatement relever ces défis.

Il y va du respect et de la tolérance vis-à-vis d'autrui.

Monsieur le Ministre souligne encore que les enfants réagissent les uns par rapport aux autres et qu'il est important qu'ils connaissent chacun d'eux les circonstances de vie d'autrui, tout en ayant compris que les différentes formes de diversité constituent la norme.

Monsieur le Ministre évoque le cours « vie et société » où les thèmes de la sexualité sont traités, tout autant que les aspects d'éthique sexuelle et de diversité. Cet enseignement se fait dans le respect des âges et de la maturité des élèves.

Monsieur Meisch tient encore à donner une réponse par rapport à l'affirmation que des personnes externes aient pu se présenter devant des enfants de quatre ans. Cela a eu lieu dans une seule école et pas devant des enfants de quatre ans. Monsieur le Ministre explique que son ministère aurait déconseillé une telle action s'il en avait été informé, ce qui ne fut pas le cas. De fait, l'organisation des écoles relève des communes. Il importe toutefois de vérifier ce qui s'est produit au juste dans ce cas d'espèce.

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) ont développé un matériel pédagogique dont un exemple sous forme de livre est remis à la Chambre des Députés. Il s'agit d'un recueil qui s'adresse au cycle 4 de l'enseignement fondamental et qui thématise la sexualité. L'orateur insiste qu'aucun enseignant n'est laissé seul avec la thématique et qu'un coaching peut être organisé au besoin.

L'école est le reflet de la société, explique encore Claude Meisch. Il insiste sur un travail fondé sur la connaissance qui puisse s'exécuter sur la conscience tranquille, sans susciter de mauvais réflexes.

Quant à la relation école-parents, Monsieur Meisch donne à considérer que si l'école ne s'occupe pas de la transmission du savoir sur différents sujets, ce sera l'internet qui, de manière incontrôlée et incontrôlable, sera l'éducateur de nos enfants. Une situation dont personne ne voudrait.

Intervention de Madame la Ministre de l'Egalité des genres et de la Diversité

Madame la Ministre Yuriko Backes cerne au départ le contexte de la discussion. Elle entrevoit clairement un lien avec les droits des femmes et des minorités. Madame la Ministre veut qu'on arrive à discuter sur la base de faits objectifs. Entendre dire au cours du débat que des personnes de la communauté LGBTQIA+ n'ont jamais été discriminées ou inquiétées au fil de l'Histoire lui fait froid dans le dos, affirme Madame la Ministre. Elle exige une discussion menée sur des valeurs, la tolérance et le respect de la diversité. Des valeurs qui sont à transmettre aux enfants dans le cadre de l'école.

Madame la Ministre souligne encore que les droits de la communauté LGBTQIA+ sont des droits de l'Homme. Elle fait remarquer que les pétitionnaires passés en premier lieu visaient non seulement l'école, mais les enfants, leurs parents, amis et enseignants. Il s'agit d'une stigmatisation que personne ne peut vouloir et que personne ne peut accepter, poursuit Madame la Ministre.

Yuriko Backes s'est offusquée du fait qu'à un moment donné l'homosexualité a été qualifiée de maladie. Un pétitionnaire s'était exprimé en disant que « s'il y a quelque-chose qui n'est pas en ordre avec un enfant » (« *wa mam Kand eppes net stëmmt* »). Madame la Ministre dénonce ici un discours dangereux.

Madame la Ministre donne encore à considérer que la première pétition fait erreur en parlant de questions éthiques en relation avec la diversité des genres, étant donné que l'orientation sexuelle d'une personne n'a rien à voir avec l'éthique ou la morale. Il importe que l'école transmette les connaissances à ce sujet et cela en ayant soin de le faire dans le respect de l'âge et de la capacité de compréhension des jeunes.

Cacher la réalité des personnes relevant de la communauté LGBTQIA+ dans l'enseignement n'est pas une approche éclairée et n'est pas contemporain.

Le Ministère de l'Egalité des genres et de la Diversité présentera en été un plan d'action LGBTQIA+. Le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse fait partie de cette démarche et les deux débats qui viennent d'avoir lieu peuvent y contribuer.

La Ministre met en garde pour que l'on ne dénigre pas les personnes de la communauté LGBTQIA+, ni en ligne ni dans la vraie vie.

Elle rappelle que de tels actes sont pénalement poursuivis. Le monde politique et les acteurs du terrain doivent coopérer pour éviter de tels agissements.

Madame la Ministre souligne, tout en le déplorant, que des espaces sécurisés restent encore nécessaires.
Elle rassure sur le fait que les communautés visées continuent à être soutenues.

L'oratrice exprime son soutien et son respect à la communauté LGBTQIA+.

Elle évoque ensuite le site informatique « science.lu » opéré par le Fonds national de la recherche, qui fournit bon nombre d'explications scientifiquement correctes permettant de se renseigner convenablement sur les réalités qui

viennent d'être discutées. L'oratrice rappelle également un avis de la Commission Consultative des Droits de l'Homme (CCDH) qui rappelle une décision de la Cour européenne des droits de l'Homme, jugeant que l'interdiction de thèmes LGBTQIA+ à l'école constitue une violation des droits de l'Homme et contribue à renforcer la discrimination.

Finalement, Madame Backes constate qu'au cours du débat, il a souvent été question de craintes à la base d'attitudes dénigrantes et d'intolérance. Madame la Ministre souligne qu'elle ira toujours à l'encontre de telles tendances.

Interventions finales des pétitionnaires

Monsieur Steve Schmitz relève qu'un enseignement doit se faire en adéquation avec l'âge des enfants. Il estime que cette approche est admissible.

L'orateur tient à dire que les défenseurs de la pétition 3198 ne sont pas homophobes et que tout un chacun a le droit d'exister. Il souligne que la pétition ne contient pas de remise en question à caractère homophobe.

L'orateur remercie Madame la Ministre Yuriko Backes et il soutient qu'il y a des gens qui pensent différemment et qui tentent de comprendre. Le pétitionnaire estime qu'il y a un dilemme et il en appelle à coopérer, à répondre aux attentes des parents. Il réitère ce qu'il aperçoit comme étant des craintes relatives à la question de savoir ce qui est enseigné à l'école, quand est-ce les sujets sont enseignés et quelles sont les conséquences qui peuvent en découler pour les enfants.

Le Dr Eric Schneider pense qu'il y a lieu de mieux informer et sensibiliser les gens et en particulier les députés. S'il existe un besoin complémentaire d'informations, l'orateur est prêt à y répondre. Il importe de rendre la vie au Grand-Duché sûre pour tout un chacun. Le Dr Schneider répète qu'il incombe de combattre dès le début les attaques qui se manifestent. L'orateur conclut en citant une survivante de l'Holocauste, Margot Friedländer: « Respektiert den Menschen, das ist doch das Wesentliche »[2] .

2. Conclusions des Commissions

Les députés des trois commissions parlementaires réunis en huis clos arrêtent les conclusions suivantes :

- il est constaté que les pétitionnaires ayant présenté la pétition 3198 ont dans leur intervention finale conclu que l'enseignement de sujets relatifs à la réalité LGBTQIA+ dans l'école est admissible si celui-ci se fait en adéquation avec l'âge et la capacité de compréhension des élèves. Les députés notent toutefois, que les termes de ladite pétition visent à exclure de tels sujets des programmes d'école, ce qui la distingue de la pétition 3281 ;
- les députés soulignent que les sujets liés à la diversité des genres et à la communauté LGBTQIA+ doivent impérativement faire partie de l'enseignement dispensé à l'école. De ce fait, les députés ne peuvent pas accéder aux revendications d'exclusion exprimées par le texte de la pétition 3198 ;
- les députés constatent qu'il existe un besoin de mieux faire connaître le contenu des programmes scolaires en la matière par le public ;

[2] « Respectez l'être humain, c'est l'essentiel »

- les députés soulignent qu'il n'est pas loisible aux familles et aux parents d'élèves de retirer les enfants des cours scolaires ;
- les députés expriment leur confiance au personnel enseignant et l'assurent de leur soutien et appui pour ce qui est d'enseigner adéquatement les sujets liés à la diversité des genres ;
- les députés tiennent à réfuter l'affirmation que des enfants de quatre ans seraient confrontés à des pratiques sexuelles par des enseignants et tiennent à élucider un éventuel cas d'espèce survenu auprès d'enfants plus âgés ;
- les députés invitent d'ores et déjà les ministres compétents et notamment le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à une réunion jointe des commissions parlementaires compétentes qui aura comme objet d'approfondir l'analyse des thématiques enseignées et la communication à leur sujet.

Procès-verbal approuvé et certifié exact